



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0195

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2014**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beutemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0195**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Réseau entreprendre Rhône (RER) est une association de chefs d'entreprises. Elle fait partie du réseau national entreprendre, reconnu d'utilité publique et qui compte aujourd'hui 71 implantations en France, 12 à l'étranger et 9 500 chefs d'entreprises acteurs du réseau.

Cette association œuvre dans le domaine de la création d'entreprises et a pour objet :

- l'accompagnement des projets de création dans un objectif de professionnalisation et leur suivi en post-crédation sur 3 ans : accompagnateur dirigeant d'entreprise attiré et/ou accompagnement collectif (clubs de créateurs mensuels et programmes de formation), intégration dans les réseaux économiques,

- l'attribution de prêts d'honneur d'une durée de 5 ans, compris entre 15 000 et 38 000 € (portés à 20 000 et 75 000 € pour les projets innovants).

L'action de RER en matière de financement des projets est articulée avec les prêts solidaires (micro-crédit) de l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour les plans de financement de moins de 20 000 €, et les prêts d'honneur "intermédiaires" de l'association Rhône développement initiative (RDI) pour les besoins compris entre 15 000 et 200 000 €. Sur sa cible privilégiée, RER est aussi complémentaire de l'accompagnement des porteurs de projets innovants et à potentiel, développé dans l'agglomération par l'incubateur CREALYS en phase ante-crédation et par le dispositif Novacité en post-crédation (0 à 3 ans d'activité).

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

Les ambitions du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE), pour la période 2012-2014, sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger ceux à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

C'est dans ce cadre que l'association RER sollicite un soutien financier de la Communauté urbaine pour financer et accompagner les entrepreneurs cibles de son action.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013 et bilan

Par délibération n° 2013-3871 du Conseil du 18 avril 2013, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € à l'association RER pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013.

Le bilan de l'activité de RER dans le cadre de ce financement est le suivant.

Avec une moyenne de 90 projets instruits par an, 380 entreprises lauréates ont été accompagnées entre 1992 et 2013.

En 2013, 238 entreprises lauréates sont toujours en activité, soit un taux de continuité depuis l'origine de 63 % et un taux de continuité des sociétés créées depuis 5 ans de 89 %.

3 329 emplois ont ainsi été créés ou préservés, répartis sur l'ensemble des secteurs d'activités. 8,5 M€ ont été prêtés depuis 20 ans. Le chiffre d'affaires moyen des entreprises lauréates de moins de 3 ans ayant clôturé au moins un bilan est de 580 000 €.

En 2013, 92 entrepreneurs, soit 74 entreprises, étaient en cours d'accompagnement. Parmi eux, on compte 25 nouvelles entreprises représentant 34 créateurs ou repreneurs lauréats, qui représentent un engagement de prêts d'honneur de 722 000 €.

Les entreprises accompagnées ont créé 4,7 emplois à un an et 7,2 emplois à 3 ans.

c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

En 2014, l'association RER souhaite développer son offre de services : mise en œuvre de formations sur la posture accompagnateur, développement d'une antenne Rhône nord et développement du programme croissance.

Les objectifs 2014, en lien avec le constat précédent, sont donc les suivants :

- accompagner 22 nouveaux créateurs ou repreneurs lauréats,
- expérimenter le programme croissance destiné à accompagner les entreprises à fort potentiel : 2 entreprises lauréates,
- assurer un accompagnement qualitatif des 74 entreprises lauréates en cours d'accompagnement (3 ans) pour maintenir l'excellent taux de pérennité,
- communiquer et développer le rayonnement de l'association sur son champ d'action.

Dans le cadre du réseau L_VE, l'association maintiendra sa participation et son implication autour des grands objectifs et des axes d'intervention du réseau. En particulier, elle s'engage dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de professionnalisation. L'association affiche son appartenance au réseau L_VE sur ses supports de communication et dans ses locaux. Elle est présente aux événements organisés par L_VE, notamment au salon des entrepreneurs.

Budget prévisionnel 2014 pour la mise en œuvre de l'action Réseau entreprendre Rhône

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
loyers	25 000	cotisations	225 000
masse salariale	225 000	sponsoring	50 000
communication	50 000	Communauté urbaine de Lyon	60 000
autres charges	70 000	Caisse d'épargne	15 000
honoraires	14 000	plans de revitalisation	5 000
		Développement Rhône-nord	7 000
		transfert de charges	12 000
		produits financiers	10 000
Total	384 000	Total	384 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de l'association RER pour son programme d'actions 2014. Ce montant est identique à celui accordé en 2013 (60 000 €) ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association RER définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.